

## Une formule à privilégier

- ▲ La rémunération (de 55% à 100% du SMIC) varie en fonction de l'âge et du niveau de formation du bénéficiaire.
- ▲ Vous êtes exonéré des cotisations patronales de sécurité sociale si le contrat est conclu avec un jeune de moins de 26 ans ou un demandeur d'emploi de 45 ans et plus.
- ▲ Pour les salariés entre 26 et 44 ans, la réduction prévue par la loi Fillon est toujours applicable.
- ▲ Les salariés bénéficiaires des contrats de professionnalisation ne sont pas comptabilisés dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.

**Plus** de liberté  
pour l'entreprise

**Plus** de souplesse  
dans l'organisation  
de la formation

**Plus** de facilité  
de financement

**Plus** d'attractivité  
pour les publics  
concernés

Une formule pour  
l'hôtellerie de plein air !

**N'hésitez pas à contacter  
votre conseiller AGEFOS PME !**

Choisir le contrat  
de professionnalisation,  
c'est partir gagnant !



1<sup>ER</sup> RÉSEAU D'EXPERTS  
POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

[www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com)

# Une PME, un contrat, un emploi

## Le contrat de professionnalisation partir gagnant !

SPÉCIAL  
>HOTELLERIE DE PLEIN AIR<



Service Communication AGEFOS PME / Conception - Rédaction : Cabinet Boumendil & Consultants - Création - Réalisation : @AgefosPME - Juillet 2005

# Le contrat de professionnalisation dans l'hôtellerie de plein air...

## à mettre en œuvre avec le concours d'AGEFOS PME.

### 2 publics, 1 objectif

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans.
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus sans condition particulière d'inscription au chômage.

Le contrat de professionnalisation permet d'acquérir soit un **diplôme**, soit une **qualification reconnue**.

A VOUS  
DE CHOISIR

- Parier sur la jeunesse ou miser sur l'expérience !  
En fonction de vos besoins spécifiques de recrutement !

### 2 types de contrat

- A durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois.
- A durée indéterminée (CDI) débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois.

Le CDD ou l'action de professionnalisation peuvent atteindre 24 mois pour certains publics, notamment les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue, et en fonction de la qualification préparée.

A VOUS  
DE CHOISIR

- Fidéliser les salariés avec le CDI ou faire face à des besoins ponctuels grâce au CDD !

### Une simplicité de mise en œuvre

Vous envoyez votre demande (CERFA et annexes) à AGEFOS PME dans les cinq jours qui suivent le début du contrat. AGEFOS PME se charge des formalités avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

A VOUS  
DE CHOISIR

- Saisie en ligne sur [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) ou formulaire papier !

### Une formation souple et personnalisée

Le contrat de professionnalisation associe, en alternance, des actions d'évaluation, d'accompagnement, de formation et l'exercice en entreprise d'une ou plusieurs activités professionnelles.

Le volume des actions de professionnalisation est compris entre 15% (minimum 150 heures) et 25% de la durée totale du contrat. Il peut être porté au-delà pour les jeunes n'ayant pas achevé un second cycle d'enseignement secondaire et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel et pour les jeunes visant des formations diplômantes.

A VOUS  
DE CHOISIR

- Une formation ajustée en fonction des besoins du salarié et des vôtres, grâce à une personnalisation de la formation par des actions d'évaluation et d'accompagnement !

### Une organisation de la formation en externe ou en interne

La formation peut être délivrée par un organisme de formation externe ou en interne par votre entreprise si vous disposez d'un service de formation identifié.

A VOUS  
DE CHOISIR

- Une formation ciblée dans un organisme expérimenté ou une formation de proximité, avec vos propres formateurs !

LE CHOIX D'UN TUTEUR EST UN GAGE DE QUALITÉ ET D'EFFICACITÉ DE LA FORMATION. TOUTE PERSONNE EXPÉRIMENTÉE, VOLONTAIRE ET DISPONIBLE PEUT EXERCER CETTE FONCTION.

### 1 CQP\* pensé pour l'hôtellerie de plein air

- Ouvrier qualifié de maintenance

Un certificat à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de professionnalisation pour répondre aux besoins de votre profession.

\* CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

AGEFOS PME  
FINANCE :



- Les actions de formation, d'accompagnement et d'évaluation sur la base d'un forfait horaire de 9,15 €, dans la limite de 1 100 heures\* pour les contrats visant l'obtention d'un diplôme.
- Les dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale à hauteur de 230 €/mois par contrat suivi dans la limite de six mois (soit un maximum de 1 380 € par contrat suivi).
- Les coûts liés à la formation suivie par un tuteur à hauteur de 15 €/heure et pour une durée maximale de 40 heures.

\* la part des heures prises en charge au titre de l'accompagnement et de l'évaluation est plafonnée à 10% du total des heures financées, dans la limite de 60 heures, quelle que soit la durée de la formation